Minister for International Trade



Déclaration

Ministre du Commerce extérieur

92/12

DISCOURS

DF

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
À L'OCCASION
DE LA RÉUNION DE SUIVI D'HELSINKI

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

DE LA

HELSINKI (Finlande) Le 24 mars 1992



Monsieur le Président,

L'Europe est transformée. Les heurts idéologiques ont fait place à la coopération, et des possibilités sans précédent s'offrent à nous. Mais à mesure que s'écroulent les systèmes de contrôle, surgissent les flambées nationalistes, les antagonismes et les actes de haine. Les troubles et les souffrances menacent les progrès et la prospérité, et même les gains timides de la démocratie.

Engagement du Canada envers la sécurité de l'Europe

C'est là une question qui concerne mon pays de près, et de façon pratique, car sa propre sécurité commence en Europe. Nous croyons que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) détient la bonne formule : la sécurité durable ne peut reposer que sur les principes du développement démocratique, de la stabilité économique, du respect de l'environnement et, par dessus tout, de la prépondérance des valeurs humaines -- tous en interaction.

Qui plus est, la sécurité européenne requiert la coopération de tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Nous avons payé en vies humaines notre attachement à ce principe.

L'engagement du Canada représente des centaines de millions de dollars sous forme d'aide économique et technique à la région. Il suffit de penser en effet aux secours humanitaires d'urgence que nous avons dépêchés dans des endroits comme le Nagorny-Karabakh, aux envois d'aliments en Ukraine ou bien encore aux 1 200 gardiens de la paix et observateurs canadiens en Yougoslavie. Que l'on songe aussi à notre fidélité envers les institutions de sécurité transatlantiques, soit non seulement la CSCE, mais aussi l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

La CSCE et la sécurité de l'Europe

Monsieur le Président,

Nous amorçons une nouvelle phase dans l'évolution de notre sécurité collective, et la CSCE est appelée à y jouer un rôle de premier plan.

Quels sont les nouveaux facteurs en jeu?

- Premièrement, la CSCE doit devenir un forum d'intervention pour la gestion des conflits. Cela signifie, d'abord et avant tout, qu'elle doit disposer des outils pour prévenir les conflits. Et, en dernier ressort, les outils -- politiques et autres -- pour résoudre les conflits.
- Deuxièmement, nous devons consolider et renforcer les éléments si péniblement mis en place depuis que nous avons signé

la Charte de Paris en novembre 1990 -- et nous devons imprimer un nouvel élan aux activités de mise en oeuvre.

Troisièmement, nous devons tenir compte de l'élargissement et de la diversification de nos rangs, qui nous obligent à reconnaître la présence d'une nouvelle dynamique au sein de la CSCE, et à réaffirmer notre foi dans les principes qui constituent les fondements mêmes de cette organisation.

La CSCE et la gestion des conflits

Les gains réalisés ces trois ou quatre dernières années revêtent une importance historique. Mais il ne faut pas pousser l'analyse bien loin pour reconnaître que de nombreux pays de la CSCE vivent actuellement une difficile période de transition. Il y a peu d'endroits à l'abri des tensions et de l'agitation, qui se manifestent sous différentes formes, depuis la dislocation économique jusque, dans leurs formes extrêmes, aux conflits sanglants. La Yougoslavie et le Nagorny-Karabakh en sont des exemples évidents. Nous savons qu'il y en a d'autres.

D'autres sources de conflit sont plus insidieuses -- la montée du racisme, des préjugés et de la xénophobie. Aucun État de la CSCE n'est immunisé contre cela -- et certainement pas le Canada. Il n'y a pas non plus de solution facile. Mais la CSCE offre un cadre politique complet, avec des engagements précis et une infrastructure institutionnelle, pour nous aider à régler ces problèmes.

Nous franchissons le seuil d'une époque où la démocratie, les libertés individuelles et le pluralisme sont les prémisses de nos sociétés. La transition n'est pas facile. Il faut faire siennes des pratiques nouvelles. Les anciens mécanismes de commandement n'existent plus. La tâche première de notre organisation est de fournir un encadrement propice à la tolérance, au compromis, au règlement pacifique des différends et au développement lui-même.

Notre rencontre ici doit donner à la CSCE les moyens de contrer les menaces qui pèsent ainsi sur notre sécurité.

La CSCE doit jouer, en ce qui a trait à la gestion des conflits, un rôle qui soit à la mesure de ses capacités. Que cela signifie-t-il ?

Consolidation des institutions de la CSCE

Nous devons d'abord peaufiner nos institutions, car elles ont un potentiel qui n'a pas encore été pleinement exploité. Il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles institutions. Il nous faut par contre rendre plus efficaces celles qui existent déjà -- en ce qui concerne tant leurs interrelations au sein du processus de

la CSCE que leurs rapports avec d'autres organisations régionales et internationales.

La CSCE va coopérer avec les autres institutions européennes, par exemple l'OTAN, la Communauté européenne (CE) et le Conseil de l'Europe, et cela d'une manière complémentaire, selon les capacités de chacune. En raison de son mandat et de sa composition, la CSCE a le potentiel voulu pour devenir le principal organisme de sécurité collective dans cet assemblage d'institutions européennes imbriquées les unes dans les autres. Mais pour cela, il faut revoir à fond ses pratiques.

Le Conseil de la CSCE doit devenir un organe plus actif sur le plan des consultations politiques. Je sais ne pas être la seule à dire que nous devons faire meilleur usage de nos réunions. Nos discussions doivent porter sur des points précis. Nous n'avons pas à nous lire mutuellement nos discours. Nous devons plutôt agir pour régler les problèmes de l'Europe. La réunion d'urgence que nous avons tenue ce matin sur le Nagorny-Karabakh était importante. Elle a montré que le Conseil est l'organe de la CSCE pour les interventions politiques.

Mais nous devons avoir les moyens de donner suite aux décisions du Conseil.

Nous avons déjà eu recours à certains instruments, pour des cas particuliers : enquêtes, missions de rapporteur, missions de bons offices. Nous devons les intégrer formellement au processus de la CSCE. Il y en a d'autres aussi qui mériteraient que l'on s'y attarde, par exemple un mécanisme de gestion des conflits, qui pourrait comprendre les missions de surveillance et les opérations de maintien de la paix.

Mais avant d'en arriver là, il nous faut clarifier les relations entre la CSCE et les autres organisations régionales et mondiales, surtout si l'on songe aux opérations complexes comme les missions de surveillance ou de maintien de la paix. Ainsi, la CSCE a le mandat politique et l'autorité morale pour établir une mission de surveillance, mais elle ne dispose pas des moyens pratiques qui lui permettraient de déployer de telles missions.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de fournir ces moyens à la CSCE elle-même. D'abord, parce qu'il faut éviter d'alourdir le processus en multipliant les institutions et les formalités bureaucratiques. Ensuite parce que ces moyens existent déjà ailleurs. Notre tâche consiste à trouver une façon de les mettre au service des décisions de la CSCE. Comment allons-nous faire cela? En prenant appui sur notre appartenance commune à d'autres organisations qui, elles, peuvent agir. En situation de crise, le Conseil des ministres de la CSCE peut autoriser une intervention nécessitant des transports militaires ou d'autres opérations. Les pays de la CSCE qui sont aussi membres de l'OTAN

peuvent alors, à cette fin, avoir recours aux capacités uniques de cette organisation, même s'ils agissent en tant que membres de la CSCE.

Nos délégations doivent examiner soigneusement ce faisceau de relations, qui, à mon avis, est la clé d'une CSCE davantage orientée vers l'action.

La souplesse doit être notre mot d'ordre. Les pays n'aiment pas qu'on les bouscule; ils veulent des options et des solutions de rechange. Les conflits sont de nature fluide et imprévisible, et les instruments de la CSCE doivent en tenir compte. C'est par sa souplesse que la CSCE a pu survivre et rester utile. Nous devons éviter l'intransigeance, qu'elle soit juridique ou bureaucratique.

La souplesse doit aussi s'appliquer à la règle du consensus. Il faut que les engagements de la CSCE continuent d'être pris par voie de consensus, mais lorsqu'il y a nettement violation de ces engagements -- particulièrement en ce qui concerne la dimension humaine -- nous devons être capables d'intervenir, avec ou sans le consentement de l'État ou des États en faute.

Protection des droits de la personne

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Canada continue de croire que la consolidation de la démocratie pluraliste est le meilleur moyen dont nous disposons pour assurer la sécurité en Europe comme ailleurs.

Les valeurs humaines sont suprêmes. Aucun système politique ne peut remplacer le pouvoir et la richesse uniques d'une société dont les membres sont libres de faire des choix.

Tous les membres d'une société ont les mêmes droits, qu'ils fassent partie d'une minorité ou de la majorité, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin. La façon dont une société traite ses minorités montre plus que toute autre chose dans quelle mesure elle est juste et équitable.

Les gouvernements des pays de la CSCE se sont engagés solennellement à assurer le respect de tous les droits. S'ils doivent pour ce faire modifier leurs lois, ils doivent les modifier. S'ils doivent mieux appliquer ces lois, ils doivent prendre les moyens nécessaires. S'il faut que les autres pays de la CSCE prennent des mesures pour assurer le respect des droits, nous devons recourir aux mécanismes que nous avons établis précisément à cette fin.

La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales concerne directement tous les États participants.

Il est essentiel d'abord de promouvoir la tolérance. Ce n'est pas une tâche facile. Les gens trouvent toutes sortes de raisons d'être intolérants : haines ancestrales, idées fausses, ignorance, rancoeur ou peur, uniquement parce que certaines personnes sont «différentes». L'insécurité économique engendre également le ressentiment et l'intolérance.

Les gouvernements ne peuvent à eux seuls assurer un climat de tolérance - toute la société doit pousser à la roue. Ils peuvent toutefois déclarer que l'intolérance est inacceptable et prendre des mesures précises pour protéger les droits des minorités.

La persécution ou un traitement différent fondés sur la race, la religion, l'origine ethnique ou la langue peuvent être interdits. Les gouvernements peuvent alors recourir à leurs lois pour poursuivre les contrevenants. Ma délégation proposera des mesures précises à cet égard.

Nous devons également nous pencher sur des questions qui ont été négligées jusqu'ici, par exemple les droits des peuples autochtones. Nous n'avons pas pu réaliser de progrès dans ce dossier à Moscou. Ma délégation collaborera avec les délégations du Danemark et d'autres pays pendant la présente réunion pour assurer l'inclusion, dans notre offre finale, de dispositions sur cette importante question.

Migrations

Monsieur le Président,

Nous devons également nous concentrer sur les questions qui risquent de susciter des conflits, par exemple les migrations. À Prague, nous avons convenu que nous tiendrions une rencontre d'experts sur les migrations. Les participants à la réunion de Helsinki doivent fixer la date de cette rencontre. Le plus tôt sera le mieux. Nous ne pouvons nous permettre de reporter plus longtemps une discussion sérieuse entre les pays de la CSCE sur ce dossier.

Prospérité économique et protection de l'environnement

Monsieur le Président,

La prospérité économique est essentielle à la sécurité. Il n'existe aucune sécurité dans les régions affligées par la pauvreté et les privations. Le document de Bonn, qui contenait des engagements sans précédent en faveur de l'établissement d'économies de marché, reconnaissait ce fait.

La CE, l'OCDE, le G-24 et la Commission économique pour l'Europe ont accompli jusqu'ici d'excellents progrès dans l'exécution des programmes de coopération décrits à Bonn. Il reste toutefois

beaucoup à faire. Nous pouvons donner un élan politique à ce processus à l'occasion de notre forum économique qui aura lieu au début de l'an prochain.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles institutions à la CSCE ou ailleurs pour aider les pays à relever le défi de la transition vers une économie de marché. Nous devons plutôt repérer les problèmes non résolus et les domaines à examiner et utiliser plus efficacement les compétences des organisations existantes.

La protection de l'environnement est également essentielle à notre sécurité. La lutte pour l'accès à des ressources naturelles limitées et la menace de la dévastation de l'environnement risquent vraiment de susciter des conflits. Nous devons nous attaquer aux problèmes environnementaux urgents qui ne sont que trop évidents dans toute l'Europe centrale et orientale.

Le gouvernement canadien estime qu'un nouveau type de rencontre d'experts de la CSCE - portant sur des domaines précis et visant à promouvoir la coopération et non à élaborer un document - pourrait être utile dans ce domaine. Nous aimerions que les participants à cette rencontre s'entendent pour tenir un séminaire sur l'exploitation forestière durable que le Canada offrirait d'organiser à Vancouver l'an prochain.

Contrôle des armements et non-prolifération

Monsieur le Président,

Un des principaux objectifs de la présente réunion consiste à déterminer l'orientation des nouvelles négociations sur la sécurité.

Nos négociateurs à Vienne nous ont présenté un ensemble complet de mesures de confiance et de sécurité. En outre, nous aurons bientôt un traité «Ciels ouverts» qui contribuera à renforcer la confiance en assurant un accès sans entrave des 24 États signataires aux territoires les uns des autres. Le régime «Ciels ouverts» améliorera la vérification du respect du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) dont nous espérons tous qu'il sera ratifié et mis en vigueur d'ici la réunion de nos chefs de gouvernement, en juillet prochain.

Il s'agira d'une étape historique des discussions que nous menons dans le cadre du processus de négociations du Traité FCE. Lorsque nous nous réunirons de nouveau pour négocier des mesures de contrôle des armements et examiner les grandes questions liées à la sécurité, tous les pays membres de la CSCE seront présents. Voilà qui ouvre de nouvelles possibilités pour réaliser des progrès et relever de nouveaux défis.

Monsieur le Président,

Fait extrêmement important, la crise du Golfe nous a montré que les préoccupations concernant la prolifération des armes nucléaires n'étaient pas sans fondement. À mon avis, la lutte contre la prolifération des armes nucléaires - y compris les capacités et les systèmes de lancement - est la priorité numéro un en matière de sécurité dans les années 90. Nous devons renforcer le Traité de non-prolifération nucléaire et y faire adhérer les pays qui ont refusé jusqu'ici de le signer. Nous devons nous assurer que le Traité est prolongé indéfiniment en 1995. Nous pressons les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) à signer le Traité en tant qu'États dépourvus d'armes nucléaires.

Par ailleurs, nous devons collaborer avec les scientifiques et ingénieurs des États de la CEI spécialisés dans le nucléaire pour leur permettre de mettre toutes leurs compétences et énergies au service d'activités scientifiques pacifiques. C'est pourquoi le Canada a accueilli avec enthousiasme l'établissement du Centre international des sciences et de la technologie à Moscou. Nous appuierons financièrement cet organisme et participerons pleinement à ses travaux.

À Prague, nous avons adopté une déclaration sur la non-prolifération et les transferts d'armements. Les pays membres de la CSCE doivent se pencher sur cette question. En fait, ce n'est que par la coopération internationale et régionale que nous pouvons la régler.

Les États membres de la CSCE devraient réaffirmer leur volonté d'appuyer le registre des transferts d'armes des Nations Unies, respecter intégralement ses dispositions en matière de présentation de rapports et encourager l'adhésion du plus grand nombre d'États possible à cette nouvelle mesure de transparence et de renforcement de la confiance.

Ma délégation donnera suite à l'engagement que nous avons pris dans la Déclaration de Prague en faveur de l'inclusion de la non-prolifération et des transferts d'armes dans le programme de la CSCE qui fera suite à la réunion d'Helsinki.

CSCE - Prochaine étape

Monsieur le Président,

Nous avons une tâche difficile à accomplir. À mesure que nous progressons, nous ne devons pas oublier que la CSCE s'insère dans un contexte international plus vaste. Nos travaux devraient, en tout temps, compléter ceux d'autres organisations, en particulier celle dont tous nos pays font partie, l'ONU, qui est plus

dynamique et plus efficace que jamais. Pour que ses travaux soient utiles, la CSCE doit tenir compte de l'ensemble des pays non membres. Nous devons mettre l'accent sur la consolidation de ce que nous avons déjà accompli.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CSCE se réuniront en juillet pour établir l'orientation et le programme de la CSCE pour les années à venir. Certains affirment qu'il s'agit là d'une tâche extrêmement difficile, car nous ne savons pas quel sera le paysage européen dans quelques années.

C'est bien évident, car nous ne sommes pas des devins. Je crois toutefois que, si nous nous y prenons de la bonne façon et si nous respectons les engagements que nous avons pris dans le cadre de la CSCE, nous réussirons à mettre sur pied une communauté transatlantique et paneurasienne qui, en théorie et en pratique, reflétera les principes que nous avons établis pour la première fois ici, à Helsinki, il y 17 ans.

Enfin, Monsieur le Président, maintenant comme la dernière fois, nous sommes reconnaissants à la Finlande de son hospitalité et de son accueil chaleureux.